

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS384/14
WT/DS386/13
23 mai 2012

(12-2700)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – CERTAINES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE INDIQUANT LE PAYS D'ORIGINE (EPO)

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 21 mai 2012, adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Je vous adresse la présente communication conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* qui prévoit qu'en règle générale l'Organe d'appel distribuera son rapport dans les 60 jours suivant la date à laquelle l'appelant a notifié formellement à l'Organe de règlement des différends ("ORD") sa décision de faire appel. L'article 17:5 dispose en outre que, lorsque l'Organe d'appel estimera qu'il ne peut pas présenter son rapport dans les 60 jours, il informera l'ORD par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir présenter son rapport.

Les États-Unis ont notifié le 23 mars 2012 à l'ORD leur décision de faire appel de certaines questions de droit couvertes par les rapports du Groupe spécial et de certaines interprétations du droit données par celui-ci, de sorte que le délai de 60 jours vient à expiration le mardi 22 mai 2012. L'Organe d'appel ne sera pas en mesure de distribuer ses rapports pour cette date. En outre, l'Organe d'appel estime qu'il ne sera pas en mesure de distribuer ses rapports dans le délai de 90 jours prévu dans la dernière phrase de l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*. Cela est dû en partie à l'ampleur de cet appel, y compris le nombre et la complexité des questions soulevées par les participants. Cela est dû également au grand nombre d'affaires que l'Organe d'appel doit traiter, aux problèmes de calendrier résultant des chevauchements dans la composition des sections connaissant de différents appels en même temps, ainsi qu'aux contraintes liées au déménagement de l'Organe d'appel et de son Secrétariat dans le contexte des travaux de rénovation du Centre William Rappard en cours. Par conséquent, il est prévu que les rapports de l'Organe d'appel concernant cet appel seront distribués aux Membres de l'OMC le vendredi 29 juin 2012 au plus tard.